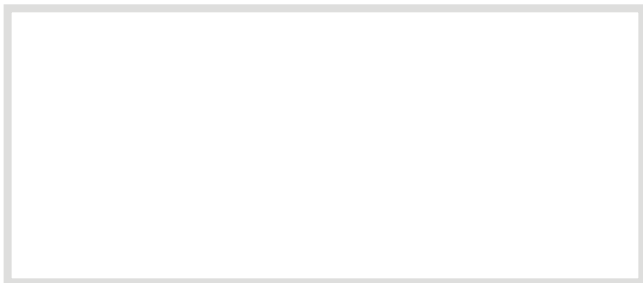


Obligation du chasseur et du garde-chasse de déclarer les cas suspects

Les chasseurs et les organes de surveillance de la chasse ont l'obligation légale d'annoncer sans délai à un vétérinaire officiel du Service vétérinaire cantonal l'apparition de la tuberculose chez des animaux sauvages et tout symptôme suspect pouvant en faire craindre l'apparition.



Si un programme de surveillance spécifique aux animaux sauvages est mené sur le domaine de chasse, les instructions prévues dans ce programme relatives à la présentation de la carcasse ou de ses organes s'appliquent.

La tuberculose dans le gibier

Anomalies décelables à l'examen
des carcasses de gibier



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la sécurité alimentaire et
des affaires vétérinaires OSAV

Impressum

Editeur :
Office fédéral de la sécurité alimentaire et
des affaires vétérinaires OSAV
Schwarzenburgstrasse 155
3003 Berne

Vous trouverez d'autres informations sur le site Internet
www.osav.admin.ch.

Diffusion :
OFCL, Diffusion publications, 3003 Berne, Suisse
www.bundespublikationen.admin.ch
Numéro de commande : 341.303.f
Août 2014

Source des photos :
naturpix.ch/Gansner-Hemmi : photo de la page de couverture ; Centre
pour la Médecine des Poissons et des Animaux sauvages FIWI, Faculté
Vetsuisse, Université de Berne : pages 4, 5, 6 (en haut) ; Fernandéz de
Luco D & Arnal MC, Facultad de Veterinaria, Universidad de Zaragoza,
Espagne : page 15 (en bas) ; Fritz J, BH Reutte, Autriche : pages 6 (en bas),
7, 12 ; Netzer M, BH Bludenz, Autriche : pages 9, 11 ; Office fédéral de
l'environnement OFEV : pages 8, 10 ; Stemmer-Dworak A, Thüringer-
berg, Autriche : page 14 (en haut) ; www.SaBio-IREC.com : pages 14
(en bas), 15 (en haut).

Pour une meilleure lisibilité, seule la forme masculine est utilisée dans
la présente publication. Elle se réfère toutefois aussi bien aux femmes
qu'aux hommes.

Brochure réalisée en collaboration entre l'OSAV, le FIWI et l'OFEV.

Introduction et but de la brochure

Certaines maladies éradiquées avec succès comme
la tuberculose peuvent resurgir à tout moment en
Suisse. En faisant preuve de vigilance, les chasseurs
et les organes de surveillance de la chasse apportent
une importante contribution à la santé de notre faune
sauvage et de nos animaux de rente. La connaissance
des lésions provoquées par la tuberculose permet
d'identifier la maladie de façon plus précoce.

Un bon chasseur et un bon garde-chasse doivent
pouvoir faire la distinction entre du gibier « normal »
et du gibier « suspect » et, en cas d'anomalies sus-
pectes, faire appel au vétérinaire officiel.

La présente brochure complète le « Manuel de dépis-
tage de la tuberculose dans le gibier ». Elle récapitule
les principales informations concernant la tubercu-
lose. Son format de poche très pratique permet de
l'emporter à la chasse. Les chasseurs et les gardes-
chasses peuvent ainsi réagir plus rapidement lors-
qu'ils décèlent des anomalies lors de l'examen de
carcasses de gibier.

Généralités sur la tuberculose

Agent infectieux de la tuberculose chez les animaux sauvages : des bactéries (*Mycobacterium bovis* et *Mycobacterium caprae*).

Anomalies : les signes caractéristiques de la maladie sont des nodules ou des abcès au niveau des organes internes.

Diagnostic : le diagnostic définitif est posé au moyen d'un examen en laboratoire, qui est demandé par un vétérinaire officiel.

Espèces animales sauvages sensibles : de nombreux mammifères, notamment le cerf, le sanglier et le blaireau. Si la tuberculose est mise en évidence chez une espèce sauvage, il est probable qu'elle ait touché d'autres espèces dans une même zone.

La tuberculose est une **épizootie** à déclaration obligatoire.

Zoonose : la tuberculose se transmet de l'animal à l'homme et inversement. En Europe, l'infection de l'homme par l'animal est très rare. La maladie se transmet de manière sporadique en cas de contact étroit ou via la consommation de lait non pasteurisé provenant de vaches atteintes de tuberculose.

La tuberculose chez le cerf

Symptômes (chez l'animal vivant)

- À un stade précoce de la maladie, souvent pas de symptômes spécifiques.
- Dans les cas de tuberculose avancée : amaigrissement et état de faiblesse.

Anomalies des organes internes

- À un stade précoce de la maladie, le cerf ne présente pas de symptômes.
- À un stade avancé, des **nodules** d'un blanc jaunâtre, de consistance crémeuse-purulente à friable ou compacte ou calcifiée apparaissent. Les petits nodules sont plus facilement décelables au toucher qu'à la vue.
- Les abcès remplis d'un liquide blanc crémeux sont caractéristiques.
- Les ganglions lymphatiques de grande taille, blanchâtres et sphériques sont aussi également caractéristiques.
- Les **ganglions lymphatiques rétropharyngiens, pulmonaires et intestinaux** sont le plus souvent touchés. Il s'agit parfois des seules parties du corps atteintes.

Cerf : position des ganglions lymphatiques de la tête



Les **ganglions lymphatiques mandibulaires** (flèche) sont situés sur la face interne de l'os mandibulaire sous une fine couche de tissu mou.



Les **ganglions lymphatiques rétropharyngiens** sont profondément situés de chaque côté du larynx. Procédure à suivre pour faire apparaître les ganglions rétropharyngiens (exemple sur un mouton ; les mêmes incisions doivent être pratiquées sur un cerf) :

1. Couper en profondeur le long de la paroi interne mandibulaire, du museau jusqu'à la base du crâne (inciser comme indiqué en pointillé). Au niveau du larynx, un os fin en forme de tube, l'os hyoïde, doit être sectionné.
2. Tirer la langue avec le larynx vers l'arrière. Agrandir les incisions si nécessaire.
3. Extraire les ganglions lymphatiques (flèches sur la photo de droite) du tissu environnant, si possible entiers.



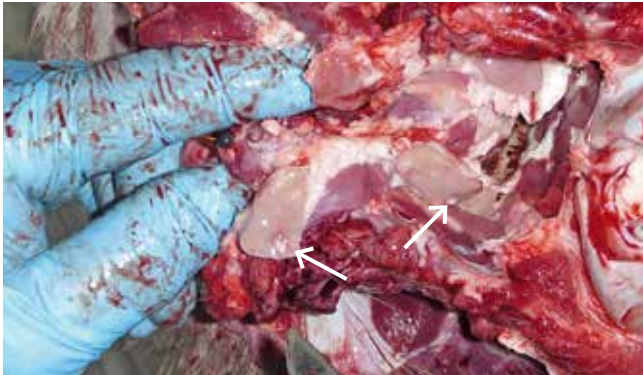
Cerf : ganglions lymphatiques normaux et altérés



Ganglions lymphatiques ne présentant pas d'altérations : la couleur, la forme et la taille peuvent varier fortement.



Cerf atteint de tuberculose : de gros abcès de 1 à 5 mm remplis de pus jaunâtre épais.



Cerf atteint de tuberculose : des petits nodules blanchâtres dans les ganglions lymphatiques rétropharyngiens (flèches).



Cerf atteint de tuberculose : nodule de 2 à 3 cm ressemblant à du fromage (« caséification ») dans un ganglion lymphatique (entouré).

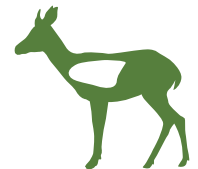
Cerf : poumons normaux et poumons altérés



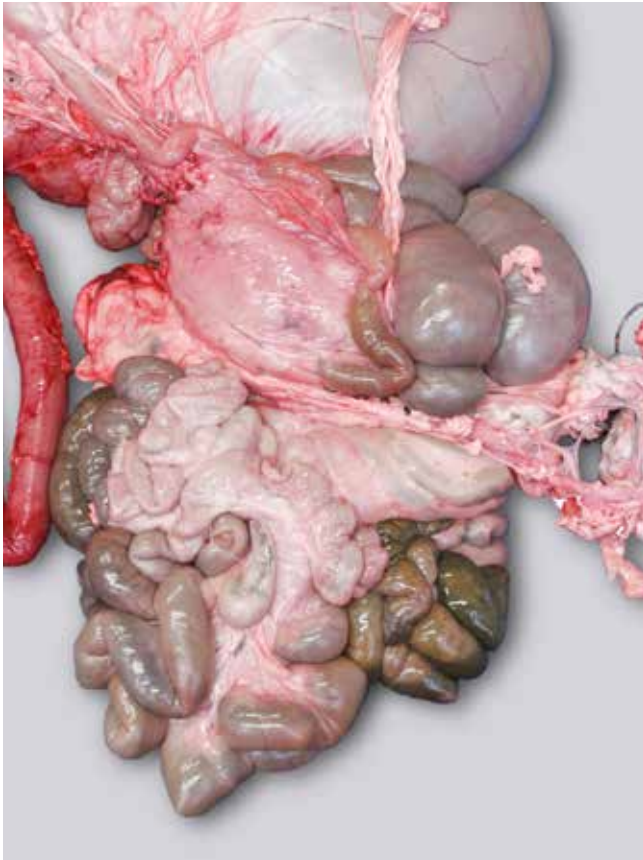
Poumons non altérés : surface non lésée, sans taches et présentant une consistance régulière molle et élastique.



Cerf atteint de tuberculose : poumon comportant de nombreux nodules blanchâtres à jaunâtres. Au toucher, on sent des durcissements.



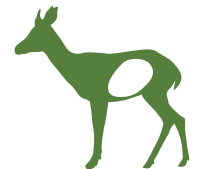
Cerf : intestins normaux et intestins altérés



Intestins non altérés : la peau le long des intestins est lisse et brillante, et ne contient pas de nodules durcis ni d'abcès.



Cerf atteint de tuberculose : intestins comportant de nombreux ganglions lymphatiques intestinaux grossis et sphériques.





Cerf atteint de tuberculose : après incision à la base du cou, du pus liquide-crémieux s'écoule hors de l'animal.

La tuberculose chez le sanglier

Symptômes (chez l'animal vivant)

- Pas de symptômes spécifiques.

Anomalies des organes internes

- La plupart du temps, les ganglions lymphatiques mandibulaires sont atteints. Des nodules ou des abcès fins d'un jaune pâle sont identifiables à la surface ou lors de l'incision.
- Les nodules peuvent aussi être palpés et partiellement observés dans les poumons et les ganglions lymphatiques trachéo-bronchiques, le foie, la rate et les ganglions lymphatiques intestinaux. La mamelle peut aussi être atteinte.
- Nodule
 - de quelques millimètres à la taille du poing,
 - couleur d'un blanc jaunâtre voire gris,
 - consistance crémeuse à solide et friable (« caséification »),
 - parfois purulent ou calcifié.
- Les nodules apparaissent souvent dans un seul ganglion ou organe.

Sanglier : position des ganglions lymphatiques de la tête



Position des ganglions (en rouge) : en surface au niveau de l'angle mandibulaire et en profondeur sous les glandes salivaires.

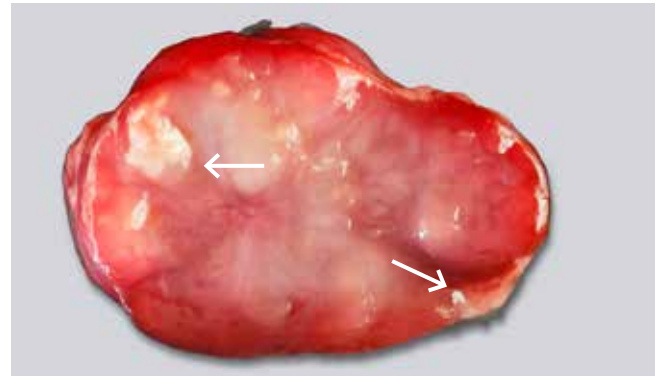


Pour voir les **ganglions lymphatiques mandibulaires**, il faut pratiquer 2 à 3 incisions au niveau de l'angle mandibulaire.

Sanglier : ganglions lymphatiques mandibulaires grossis



Sanglier atteint de tuberculose : ganglion gauche (entouré) rempli de pus ; ganglion droit ayant la forme d'un nodule de 3 mm (flèche).



Sanglier atteint de tuberculose : ganglion gauche (entouré) rempli de pus ; ganglion droit ayant la forme d'un nodule de 3 mm (flèche).

Questions et réponses

Y a-t-il un risque pour mon chien de chasse ?

Les cas de tuberculose chez les chiens sont très rares. Par mesure de précaution, ils doivent néanmoins être tenus éloignés du gibier éviscéré et des viscères altérés.

Que faire si le gibier présente des anomalies ?

Les carcasses d'animaux sauvages et les organes internes présentant des anomalies doivent être présentés à un vétérinaire officiel pour un contrôle des viandes. Le vétérinaire officiel décide si le gibier est propre à la consommation ou non et si d'autres mesures doivent être prises.

Comment dois-je transporter du gibier avec des anomalies ?

Le transport vers la chambre froide doit être effectué rapidement, proprement, à l'abri des insectes et

d'éventuelles souillures (p. ex. dans un bac) et, si possible, à basse température. Les viscères suspects doivent être transportés séparément, de façon hygiénique, dans un seau ou dans deux sacs en plastique (double emballage).

Quelles mesures d'hygiène dois-je prendre pour me protéger d'une infection ?

- La meilleure des protections reste une hygiène irréprochable et un grand soin dans le travail.
- Portez des gants de protection jetables lorsque vous éviscerez et manipulez des organes internes.
- Portez toujours des gants de protection si vous avez des plaies aux mains (coupures).
- Lavez soigneusement vos mains à l'eau chaude avec du savon après avoir travaillé une carcasse. Les couteaux et autres objets entrés en contact avec la pièce de gibier doivent également être nettoyés au savon et à l'eau chaude, puis séchés.
- La viande d'un gibier visiblement malade ne devrait pas être consommée !